



# LYON-SPORT

Journal de tous les Sports

ORGANE OFFICIEL DE TOUTES LES FÉDÉRATIONS ET DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS SPORTIVES

de Lyon, des Alpes et du Sud-Est

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

TROISIÈME ANNÉE

N° 148

27 Octobre 1900

### ABONNEMENTS

Rhône et Dépts limitrophes... 6 fr.  
Autres départements... 6 50  
Etranger... 8 fr.

Chaque demande de changement d'adresse  
50 centimes en plus

Le Numéro: DIX Centimes

Toutes les Communications en général doivent parvenir  
avant le jeudi soir

## ADMINISTRATION ET RÉDACTION

LYON, 15, Place Bellecour, 15, LYON  
(A L'ENTRESOL)

Les Annonces sont reçues :

A LYON :  
AU BUREAU DU JOURNAL

# UN FIEF AU VÉLODROME MUNICIPAL

Causerie Cycliste (voir page 2)

## Ohé! de Lyon!

Adieu paniers, vendanges sont faites; adieu aussi vacances chéries, la rentrée s'est effectuée et aussitôt la riante nature ensoleillée d'août et de septembre a pris son manteau de grisaille maussade, de pluie, et de nuages qui courent, là-haut, le long des cieux. Une sorte de demi-deuil chagrin, morose, engendre l'ennui.

C'est fini, les belles promenades, les excursions, le canotage; tous ces sports perdent trop de leur valeur à se noyer dans les brumes épaisses de cette fin d'automne, triste avant-coureur du mauvais Hiver.

Et puis, si la pittoresque campagne se fait rébarbative en cette arrière-saison, une autre saison s'ouvre en cette ville des plaisirs: Lyon. Théâtres, concerts, cirque, et, par dessus tout, ce cinq à sept charmeur — qui transforme en un minuscule boulevard des Italiens la rue de la République, coin délicieux du flirt élégant et de la promenade intéressée — font de la cité Lyonnaise ce tourbillon mondain et amuseur où trop facilement, il nous semble, on oublie.

Et c'est pourquoi, nous criions aujourd'hui: « Ohé! de Lyon! » comme hèle de sa barque, perdue au milieu des flots, le matelot qui aperçoit le navire gigantesque dans le sillage duquel il se glisse.

Hélas! oui, sillage et rien de plus. St-Etienne est le canot mesquin, Lyon est le navire imposant. Et, cependant...

Et, cependant, croyez-vous que le Pays-Noir ne se réveille pas un peu de sa léthargie? Croyez-vous que ce manque de plaisirs n'est pas, au contraire, un stimulant puissant, une sorte d'entraînement moral duquel dépend l'entraînement physique? Moins de distractions, donc plus de temps à consacrer aux sports...

C'est de la logique. Encore qu'il ne nous plaise point d'exagérer l'effort tenté à St-Etienne, il nous faut reconnaître les mérites de chacun, et rendre à César la part de sport qui lui appartient.

Nos lecteurs trouveront, d'autre part, le bref compte-rendu de l'inauguration de l'Athlétique-Club, un cercle qui promet de devenir grand et à la création duquel Lyon a su contribuer.

C'est un hommage qu'il convient de rendre à l'Athlétique-Club Lyonnais que ni ses courtisanes, ni son amical appui ne nous firent défaut. Et c'est pourquoi nous voulons aujourd'hui, publier un fragment de lettre, tout en l'honneur du déjà fameux esprit Lyonnais.

Voici donc ce que nous écrivait, il y a quelques jours, le secrétaire général de l'Athlétique de Lyon:

« Notre président, M. David, me communiquant votre estimée lettre du 28 août, je me fais l'interprète de notre club pour vous remercier des marques de sympathie que vous nous témoignez, et suis heureux en cette circonstance de vous présenter nos vœux de réussite pour l'œuvre éminemment sportive, que vous allez entreprendre et que vous mènerez à bien, nous en sommes sûrs.

C'est donc avec un grand plaisir que je me mets à votre disposition pour les renseignements dont vous pourriez avoir besoin.

Espérant que votre club sera comme le nôtre, formé exclusivement d'amateurs, je vous envoie par la poste, l'annuaire de l'Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques où vous trouverez page 67, un modèle de statuts à l'usage d'un club, et que vous mettrez au point à votre convenance.

Quant au nom à donner à votre club, nous devons vous informer que de nombreuses demandes nous ayant été faites de différentes villes où des clubs athlétiques sont en formation, nous avons cru devoir les engager à assimiler, autant que possible, notre nom à la ville auquel appartient ce club et que l'Athlétique-Club et Jeux Olympiques Stéphanois serait pour vous le nom rêvé.

Je ne dois pas vous cacher que si je prends l'initiative de vous proposer un nom, c'est qu'il se pourrait que par la suite, tous ces clubs n'en forment qu'un seul, ce qui serait le triomphe du mouvement athlétique en France, et de nos clubs en particulier.

Je dois également vous dire qu'une société seule ne prend jamais d'extension, si elle ne fait partie d'un groupe ou fédération, s'occupant des sports que vous pratiquez et je vous conseillerai de faire comme nous, partie de l'U. S. F. S. A. (abréviation de l'Union des Sociétés françaises de sports athlétiques). L'annuaire que je vous envoie vous mettra au courant du but et des sports que pratique cette fédération.

Par sa définition stricte du mot « amateur » l'U. S. F. S. A. est devenue le grand développeur des exercices physiques. D'autres fédérations beaucoup plus anciennes qu'elle, la Fédération française d'Aviron, l'Union Vélocipédique de France, etc., ont adopté cette définition et je ne doute pas que vous l'acceptiez dans toute son intégrité.

Je dois vous informer qu'un de nos sociétaires habitant votre ville, M. Pierre Jacquet, 6, place Jules Ferry, sportman dans l'âme, se mettra à votre disposition pour certaines questions de détail que je ne peux prévoir. Du reste, je lui écris un mot dans ce sens et je ne doute pas qu'il accepte.

Un membre de notre conseil d'administration se mettra, si vous le désirez, à votre disposition

pour vous voir et nul doute que dans une prochaine, vous nous fassiez connaître le succès que remportera la création de ce club.

Les nombreux sports que nous pratiquons, nous mèlent à même d'ici peu de nous rencontrer en des luttes toutes courtoises, ce sera par ce moyen à l'occasion de nous connaître et d'augmenter encore l'estime que nous vous portons déjà.

On n'aurait su être plus aimable, et cette lettre, encourageant des débuts un peu chancelants, a peut-être bien été la cause déterminante de la création définitive de l'Athlétique Stéphanois.

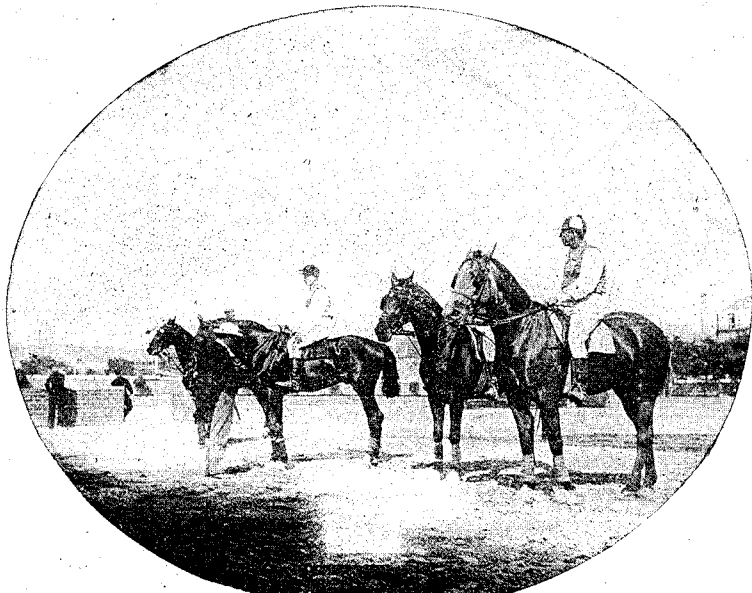
Donc, merci à Lyon et bravo St-Etienne.

On comprendra, nous l'espérons, toute l'importance de cette lettre. Elle fait clairement voir les bons rapports qui doivent exister entre toutes les sociétés, dont le fondement est l'amateurisme, véritable aristocratie du Sport. Théo DUREUIL.

Dans notre prochain numéro, nous continuerons la publication de la série des portraits de nos sportmen Lyonnais.

## HIPPISME

Les Concours du Sud-Est  
et du Centre



Les derniers concours de Lyon, Vichy, Moulins et Clermont m'ont permis de voir dans son ensemble la production du Sud-Est.

Il faut, tout d'abord, s'étonner du résultat obtenu et remercier nombre de membres du Jury de la Société Hippique française, qui ont pris à tâche de remplir la mission qu'on attendait d'eux et su, par leurs constants efforts, donner à l'élevage de leur pays une place inconnue jusqu'ici. Il ont inculqué, dans leur sphère d'action, le goût du cheval et, grâce à eux, l'esprit de la région est tout entier à l'élevage.

La multiplicité des concours permet à tout éleveur de présenter son cheval sans grand frais, de le faire connaître et primer s'il le mérite.

L'élevage du Sud-Est donne-t-il les résultats qu'on est en droit de lui demander en constatant l'intérêt que chacun y apporte et la qualité d'hébergement du pays? Pour ma part je ne le crois pas; la critique que je puis en formuler est brève. « Le Centre fait, en élevage, la contrepartie de tous les types de chevaux français et anglais, moins l'ensemble dans la structure. »

Quelques lauréats des derniers concours vont me servir d'exemples.

Solférino, premier prix à Lyon, Vichy et Paris, est, en action, un cheval charmant et rappelant tout à fait le hackney. Au repos, il a peu de chef, la croupe étroite et manque d'ampleur dans ses rayons.

Echanson, à M. de la Brousse, premier prix des chevaux de selle de trois et quatre ans à Vichy, gagnant aussi du prix Veauce à Moulins, est ravissant en action. Au détail la croupe est légèrement en pupitre et les jarrets un peu coulés, d'où la manière un peu dodolante dont il marche derrière.

Sapeur et Rose de Vigny, qui sont tous deux

Nous sommes heureux de reproduire un intéressant article concernant notre région, paru dans la Revue Hippique que dirige notre dévoué collaborateur M. le capitaine H. Choppin.

connus du public tant ils ont remporté de succès, sont aussi des types purs de Saône-et-Loire. Tous deux brillants d'action, remarquables comme chef dans leur avant-main, portant bien la queue, ont le même défaut: manque de soudure entre l'avant-main et l'arrière-main. Les membres ont de jolis mouvements, mais du moment qu'on cherche quel est le centre de ce merveilleux organisme. L'œil le plus éclairé s'y perd, et si, d'aventure, comme à Vichy, un produit normand d'origine se présente à leurs côtés, on est surpris qu'une jument, comme Toinon soit aussi équilibrée. La fille de Kalmia a prouvé que ce n'était pas le pays, mais le dressage qui pêche dans le Centre, la pensionnaire de M. Perrot ayant de belles actions, du train, c'est certain, mais surtout un équilibre dans sa manière de marcher qui surprend au milieu de ses camarades de concours.

Presque tous les chevaux du Sud-Est ont une très jolie sortie d'encolure et une belle épaule. Jusqu'à la selle, le modèle y est; l'arrière-main pêche presque toujours dans sa ligne et les jarrets ont tous une tendance à être fort coulés. Au reste, ils sont, pour la généralité très francs dans le collier, brillants d'action et d'une bonne tenue pour leur jeune âge.

A quel fait attribuer ce défaut général? Les reproducteurs de Cluny, que j'ai tous vus, sont pourtant remarquablement conformés. Je crois que les concours pour poulains de trois ans y sont pour une bonne part.

L'éleveur, une fois l'âge de deux ans et demi, retire le cheval du pré, commence à lui faire goûter légèrement le goût de l'avoine. Quatre mois après, il le confie à une école de dressage. Les directeurs de celle-ci, jaloux de donner une bonne éducation à leurs pensionnaires et satisfaction à leurs propriétaires, donnent aux poulains un dressage complet.

A Lyon, où la majeure partie des chevaux n'ont pas leurs trois ans faits, les pauvres

enfants toiletés, apprêtés, le bouquet sur l'oreille, sont déjà complètement éduqués. Paris, Vichy, sans compter les concours de la région et voilà des demi-sang, autant en représentation que les chevaux de pur sang de premier ordre.

A trois ans, cela va bien; mais, à quatre et cinq ans, les tares paraissent, conséquence de fatigues prématurées; à six ans, on ne voit plus un cheval digne de concourir. Le six ans est resté tel qu'à trois ans, avec de la fatigue en sus. Commencé trop jeune, il a vieilli sans rectifier sa conformation et il reste cheval ce qu'il était poulain.

Le flanc est presque toujours troussé et l'animal est bâti, soit en montant, soit en descendant.

En pur-sang, on est obligé de risquer la casse, les propriétaires étant assoiffés de retrouver l'intérêt des énormes sommes d'argent avancées. Ils nourrissent, en conséquence, leurs poulains dès le sevrage à l'avoine tant qu'ils en veulent. A cinq ans, du reste, un pur sang est fini généralement comme valeur.

En demi-sang, c'est tout autre chose. Les chevaux de demi-sang sont destinés à être des animaux de service. Il doit travailler dès lors et rendre des services jusqu'à quatorze et quinze ans. L'intérêt donc de tout éleveur est d'avoir un cheval prêt à cinq ans et non un cheval fatigué par avance.

C'est l'exagération du travail à un trop jeune âge qui, à mon sens, est cause du manque de structure de la plupart des produits du Sud-Est vus à Vichy et à Lyon.

A Clermont-Ferrand, l'impression que donne l'élevage du pays est fâcheuse: « Ce sont des chevaux du Midi canailles. »

L'un pêche par la ganache, l'autre par la croupe, le troisième dans ses appuis, sans parler des jarrets, qui ornent la plupart de ces animaux. J'imagine que c'est considéré comme une qualité dans le pays, ayant entendu conseiller à un propriétaire de garder sa jument (Premier prix, du reste) comme poulinière. Le brave homme n'était pas de l'avis de la commission du jury et trouvait qu'elle avait de trop gros jarrets à léguer à sa descendance. Question d'appréciation, me direz-vous!

Seul, un poulain azean, à M. de Clavières, avait un bon modèle promettant beaucoup et une liberté d'action remarquable. Il se rapprochait beaucoup du sang, tout comme plusieurs chevaux de la Creuse présentés par M. Boyson.

Un cheval azean et un cheval bai, Moscou et Harmonium, tous deux de trois quarts de sang et provenant de l'élevage de M. de Neuville, prouvaient une connaissance du cheval remarquable chez le naisseur et une réussite toujours agréable à constater. Ils étaient de vrais chevaux de selle.

Si, au point de vue des classes, le concours Clermontois ne réalise pas le programme que les riches sociétaires et fondateurs étaient en droit d'espérer, il est en France l'un des plus sérieux comme concours de sauts, tant au point de vue des obstacles qu'à celui des prix.

Les parcours, très durs, vu la hauteur ou la largeur, parfois les deux combinés des obstacles, la longueur du parcours à effectuer, ont démontré que les habitudes des concours ont parfois de vrais chevaux et qu'ils sont aussi adroits que brillants sauteurs. Un grand progrès s'est effectué dans cette branche de sport.

Les anciens concurrents étaient parvenus, à force de coups de fil de fer, à avoir une supériorité notoire sur de bons chevaux de classe honorables.

Qu'on fait les fervents des matches? Ils ont cherché partout des sauteurs remarquables et c'est ainsi que MM. Leclerc, Riant, Plocque, Bizet, Des Chênes avaient chacun plusieurs chevaux beau modèle, sains et nets, libres dans leurs actions et sautant fort.

Ils étaient, en sus, forts adroits et leurs cavaliers ont prouvé qu'ils n'étaient pas plus

embarrassés de passer des obstacles de chasse que des barres de concours. Les deux prix des mails-coachs, courus à Vichy, ont été, à cet égard, tous deux très heureux, chacun des concurrents s'étant montré à qui plus adroit et tous maîtres absolus de leurs montures.

Ainsi tombent les critiques de certains; mon seul désir est que la mienne, à l'égard des chevaux du Sud-Est, n'ait plus de raison d'être l'an prochain. Vicomte DU PASSAGE.

### Echos et Nouvelles

Une réclamation avait été déposée, le 14 octobre, par MM. Burtin et Savigny contre la qualification de la jument Saute-en-Barque, à M. Cottaz, dans le prix de la Région; lesquels ayant démontré que cette réclamation était bien fondée, l'ordre d'arrivée est ainsi modifié:

- I. Briouze, à M. Bless.
- II. Topaze, à M. Burtin.
- III. Toto, à M. Savigny.
- IV. Chérie, à M. Schladauffen.

Ajoutons que M. Cottaz était absolument de bonne foi quand il a engagé sa jument, et que c'est lui-même qui vient de prévenir M. le commissaire de cette erreur involontaire de sa part.

Nous prévenons les propriétaires et éleveurs contre les propositions d'un individu courtier en chevaux américains trotteurs, qui écrit à chacun d'eux, en leur proposant des merles blancs comme poulinières et trotteurs qu'il a trouvés dans ses voyages en pays étranger. C'est simplement un voyageur en « maquillages », célèbre en Amérique pour ses procédés incorrects.

La Société Sportive du Rhône travaille activement à l'amélioration de son hippodrome de Villeurbanne, pour l'année prochaine.

M. Monin, l'architecte, fait, en ce moment, construire un pavillon pour le gardien du champ de course; des baraques pour le pari mutuel, s'élèvent sur la pelouse.

Le pépiniériste Dervieux, après avoir nivelé les pistes, les fait ensemençer. Le paddock lui-même subit, en ce moment, une transformation complète. Pour sa réunion d'ouverture en 1901, cet hippodrome, si coquet, sera merveilleusement agencé.

L'Hippodrome de Cannes, confié aux soins de M. Bubet, architecte de la ville, est en voie de construction; M. Aubier, secrétaire de la Société Sportive du Rhône, part demain pour surveiller l'aménagement de ce nouveau champ de courses, placé sous la présidence de S. A. I. Monseigneur le grand duc Michel de Russie et de S. E. le prince de Galitzine.

L'aménagement de l'Hippodrome de Toulon dont l'idée de création remonte également à M. Aubier, est activement poussé. Pour le choix des dates d'ouverture, la nouvelle Société s'entend probablement avec M. Aubier, qui va aussi à Nice, pour discuter avec le maire de cette ville, M. Sauvan, sur l'époque du grand meeting international, toutes ces réunions du littoral ayant besoin d'être organisées, de telle sorte qu'elles aient lieu dans un laps de temps assez restreint.

M. Aubier a soumis à M. A. Colcombet, président de la Société des courses de Saint-Etienne, le plan d'une piste et de l'hippodrome (sur un emplacement désigné) qui sera certainement adopté par la Société et par la municipalité.

On voit que notre confrère poursuit avec énergie le programme qu'il s'est tracé, de développer le goût du sport, non seulement dans le Sud-Est, mais encore dans le Midi.

Le prince Serge Galitzine, président du Trotting-Club du Littoral, vient d'arriver à Nice.

Un de nos lecteurs nous demande le genre d'accident survenu à Thisahô dans le Prix International couru à Lyon, et que nous signalions dans notre compte rendu.

Les deux fourches métalliques qui relient les brancards du sulky aux moyeux des roues, s'étant brisées, Labayle, qui devait Thisahô, a jugé prudent — nous sommes de son avis — d'arrêter complètement la jument de M. Boujard.

La marquise de Vivens vient d'acheter à M. Abel Bassigny, le poulain Elégant, par Buford et Haydée. L'entraîneur Berthon l'a ramené de Paris, au haras de Civens, hier vendredi.

Le jockey Lacroix quitte l'écurie de M. de Chantemerle. C'est une perte pour l'écurie de cet éleveur, bien connu dans la région. Il courra désormais sous les couleurs de M. Bassigny.

Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que la peine infligée à M. Lafon, éleveur à Limas (Rhône), pour infraction au règlement, vient

AUTOMOBILES ROCHET-SCHNEIDER

se distinguent par leur SILENCE ABSOLU, l'absence de trépidation, l'association supérieure.



MAISON ALEXANDRE

TAILLEUR, rue Romarin, 10, LYON (Terrain)  
Vêtements exclusivement sur mesure, Complet, Pardessus  
Rouvetés françaises et étrangères, Habits pour Cyclistes.

d'être annulé par la Commission de la Société du Demi-Sang. Nous applaudissons de tout cœur à cette mesure, qui nous permettra de compter un éleveur de plus dans le département du Rhône.

M. le marquis de la Grange-Rouge doit être doublement satisfait de cette heureuse solution.

L'entraîneur Baptiste Visa, bien connu à Lyon, où il a fait ses débuts de jockey, a été atteint d'une indisposition qui l'a mis dans l'impossibilité de monter le jument *Sarcelle*, à M. de la Tuilerie.

Ajoutons que cette indisposition, qui présentait de très graves symptômes, est complètement terminée. Visa, en ce moment, pourrait monter à 54 kilogr.

Le secrétaire de la Société est allé le voir plusieurs fois en compagnie du Dr Dime, sociétaire.

Souhaitons à l'humble entraîneur un prochain rétablissement et son retour à Lyon, l'année prochaine dans de meilleures conditions.

Nous croyons savoir que le ministre de l'Agriculture va revenir sur le fameux arrêté de juillet 1899, relatif à la qualification du cheval de demi-sang.

Nous ne pouvons que féliciter M. le Ministre de cette décision qui mettra fin à une situation qui a déjà trop duré.

En effet, cet arrêté, appliqué rigoureusement, ne pouvait que créer des complications inextricables et absolument arbitraires.

De tous côtés nous venions des lettres à ce sujet, nous mentionnant de nouveaux cas, et qui nous prouvent l'embarras dans lequel se trouveraient les sociétés, les commissaires et le Ministère lui-même, pour appliquer cet arrêté, qui va heureusement disparaître.

Le cheval français *Codoman*, à M. Maurice Ephrussi, gagnant dernièrement du grand prix municipal, est arrivé 2° en Angleterre, dans le Cambridgehire handicap. Le champ comprenait 21 partants, parmi lesquels *Sa Roche*, la meilleure pouliche anglaise.

On nous signale une importante vente de trotteurs, à Caen, le 4 novembre prochain. Cette vente comprendra des sujets provenant de deux écuries en liquidation définitive et d'une association en rupture. Nos propriétaires et éleveurs de la région trouveront là une excellente occasion de monter une écurie de trotteurs en vue des nombreuses courses qui vont avoir lieu en printemps prochain.

Le catalogue de cette vente (90 inscriptions) est remis dans nos bureaux. Ajoutons que cette vente n'est pas fictive, et que tous les chevaux portés au catalogue seront vendus sans réserves.

même qu'on a très bien fait. Mais, ce qui m'étonne une fois de plus, c'est qu'un monsieur convaincu, étonné d'avoir traqué, tout au moins de s'être servi d'un cheval plus que suspect, soit laissé en route, qu'importe et en état de recommander. Il me semble que dans le règlement, qui se complète de jour en jour, il doit bien exister un article quelconque applicable au cas qui nous occupe. Je ne prétends pas que cette circonstance ait été prévue, mais, maintenant que l'Union ne s'agit pas d'une chose vraie ou imaginaire, c'est à vous accusés, et non à l'accusateur de fournir des preuves. Ainsi il suffira que quelqu'un vienne prétendre que Tringuer n'est pas né et élevé en France, pour que M. Olry soit mis dans l'obligation de donner les preuves de la chose. Et je crois que cela lui serait difficile, car si les papiers établissent le lieu de naissance, je voudrais bien savoir comment on s'y prendrait pour prouver qu'un jeune homme n'a jamais quitté son pays d'origine. Ce sont là, ainsi que la dit Bause, des preuves négatives. On peut démontrer une chose réelle, on ne peut prouver le néant.

**CIRQUE RANCY.** Avenue de Saxe. — Au programme : Gongou, le roi des clovons. Les plongeurs américains. Les Bozza-Juliano, musiciens. Tony Nelson, extraordinaire barriériste. Les Borghetti, acrobates.

**Samedi, 27 octobre. Début des Stalls, extraordinaires acrobates de force. *Parodie de l'Ecuyère*, par Tom Pitt. *Galani Maladroït*, nouvelle scène, par M. et Mme Palmer. *Antoinette Loyat*, merveilleuse eurythme étoile.**

**Cheval et Chiens.** — Tel est le nom d'un très bon numéro connu dressage que nous présentait, samedi dernier, pour la première fois à Lyon, M. Napoléon Rancy. Trois chiens exécutent entre les jambes d'un cheval qui marche au pas et leur maître, une espèce de saut. Le premier chien entre les jambes de devant, le deuxième entre celles de derrière et le troisième entre celles de M. Rancy, à qui il a fallu un an de dressage pour obtenir ce résultat.

Les chiens ont dû tout d'abord exécuter ce travail entre les jambes d'un homme, puis quand ils étaient suffisamment dressés entre celles du cheval. Là était la difficulté, car si le chien se trompe, il reçoit forcément un coup de pied ce qui le rebute vite. Aussi a-t-on dû choisir des fox-terriers, d'un caractère hargneux qui mordent le cheval, s'il leur monte dessus, ce qui force ce dernier à lever les pattes.

Tel est le résultat de ce dressage qu'à bien voulu nous communiquer M. Rancy.

**MENAGERIE BIDEI.** cours du Midi, côté Rhône. — Tous les jours représentation à 8 h. 1/2. Jaudis et dimanches, à 3 heures et 4 heures 1/2.

**Chauffeurs, Cyclistes, Chasseurs, Touristes assurez-vous !** Demandez les tarifs avantageux de la Société des Travailleurs Français. **F. RENARD,** directeur régional, 28, rue de la République, Lyon.

**OLD ENGLAND Gents Tailors** 8, rue Lafont, 8

### CHASSE & CHIENS

**CHATILLON-SUR-CHALARONNE.** (Ain). — On nous raconte de véritables prouesses et d'incroyables histoires de Nemrod qui seraient arrivées dans la chasse de *Nemrod*. En une heure et demie un excellent chasseur a tué 3 faisans, 1 lièvre et une perdrix. Mais ce n'est rien comparé à ce seul coup de fusil qui, l'année dernière, a suffi pour tuer trois sangliers. Et dire que cette semaine un jeune chasseur, à l'Abbergement de Clemacière, s'est encore trouvé, tout à coup, en présence de onze sangliers et... il n'a pas osé tirer. Son chien est resté terrifié !

**MONTBRISON.** — Chasse du Bruchet. — Excellentes journées de chasse pour quelques sociétaires et leurs invités. Le lièvre y est véritablement très abondant. On n'en a pas moins vu de 12 à 15, dimanche dernier, aussi les heureux Nemrods ont-ils rapporté un certain nombre. Favorisés par un vent du nord assez vif il y a eu de nombreux passages d'oiseaux migrateurs — plusieurs vols de courlis ont été vus et quelques-uns de ces échassiers ont été tués, ainsi que des râles des genêts et quelques bécassines. Peu de perdrix, les compagnies étant extrêmement difficiles à approcher. On a rarement vu ce gibier, là aussi sauvage que cette année. Dès l'ouverture on les voyait se lever à des distances variant entre 50 et 450 mètres et cela malgré les plus grandes précautions du chasseur et du chien.

La chasse de dimanche a été marquée par quelques coups bizarres. Tout d'abord un lièvre tué à l'entrée de la chasse dans un canal, par M. B... Un moment après M. S... tua une sarcelle dans une terre labourée au milieu d'un vol de courlis. Le soir M. B... qui a décidément les honneurs de la journée, en cherchant un courlis tué de sa main experte, ramassa à la place... un beau lièvre de quatre livres surpris au gîte — et fort étonné de se trouver appréhendé par ses longs appendices auditifs... Voilà un coup fameux à raconter dans les réunions de disciples de saint Hubert et pourtant ce n'est pas une blague. Il y avait quatre témoins dont votre serviteur ; tous étaient sobres aussi si ébahis que ce pauvre B... qui en oubliait de faire à son lièvre le coup du lapin, aussi a-t-il été égaré d'une façon peu commune par les vigoureux coups de pattes de sa vindicative victime.

**RAYM.**

**Demandez L'IMMORTEL QUINQUINA** *Spécial partout*

## TIR

### LE QUART DE PLACE POUR LES TIREURS

*L'Ouest-Eclair* reprend la question du quart de place pour les tireurs ; honneur à cet organe. Où en est donc la question ?

Après le Concours de 1896 et rendant compte de cette manifestation dans le *Carabinier-Gymnaste*, nous avons émis, comme point de départ d'une campagne dont l'Union des Sociétés de Tir de France n'a jamais voulu entendre parler, que les Compagnies de chemins de fer avaient le devoir d'offrir spontanément le tarif de l'armée à ces volontaires toute leur vie, les tireurs, se rendant soit aux exercices soit aux concours...

En exprimant ce sentiment, nous ne soulevions qu'un point nouveau, un seul : la spontanéité de l'offre, car le quart de place avait déjà été pratiqué pour le tir.

En 1891, lorsque l'armée territoriale présenta un concours à la nation, les administrateurs de cette fête ont pu faire voyager les participants, munis d'un livret militaire, au tarif de l'armée. Cependant, ces administrateurs n'avaient pas en mains le levier représenté par les antécédents de l'Union des Sociétés de Tir de France reconnue d'utilité publique, non plus que le moyen de dire : c'est au nom de tant de milliers de soldats volontaires dont se composent nos 450 Sociétés, que

nous formulons notre prière en faveur de la Patrie, car en lançant la manifestation de 1891, les organisateurs marchaient en plein inconnu.

Malgré cela ils obtinrent ce qu'ils demandaient, c'est-à-dire, d'être administrativement payeurs des feuilles de route à raison du quart de tarif.

Tel est le résultat qui vint à des hommes ayant la foi.

Mais d'où vient que l'Union parait ne jamais avoir voulu tenter de conquérir cet avantage ? Mystère !

Dès 1896, nous avons écrit de nombreux articles sur le sujet et nous pensons avoir passé en revue tous les arguments qui limitent en faveur de cette mesure, et en vue d'une pétition lancée par le *Lyon-Sport*, pétition qui a été couverte par plus de six mille signatures nous avons réuni tous les journaux où la question était traitée, pour en nantir M. Ménilon, afin qu'il veuille bien rédiger la dite pétition avec l'autorité qu'on ne peut ni méconnaître.

M. Ménilon nous répondit ceci : *L'Union ne demandera pas le quart de place ; voilà qui est net, etc.*

La pétition fut cependant faite et eut son chemin.

Mais quel sort devait-elle avoir, la tête ne voulant pas s'en mêler ?

Et tel dans ces conditions que nous arrivâmes aux portes du dernier concours, nonobstant la promesse, par l'Union, de travailler à l'obtention du demi tarif de l'aller et retour.

« Le tarif de l'armée est le 1/4 de place du tarif de l'Union et l'armée est le 1/2 de place du tarif général actuel, soit une différence avec le tarif des tireurs de 17 0/0. C'est cette différence qui est sollicitée en arguant — en plus du but patriotique — que les tireurs offrent obligatoirement un double trafic par le retour au point de départ, ce qui entraîne, pour le commun des voyageurs, une bonification de 10 0/0 par trajet, et qui réduit à 7 fr. pour une base de 100 fr. la concession sollicitée.

« Pour un trajet de 2.000 kil. le militaire verse environ 33 francs.

« Le tireur accomplissant un trajet aller et retour de 2.000 kil. verse 50 fr.

« Le tireur remplissant la condition de l'aller et retour, devrait d'abord jouir de la bonification de 20 0/0, conséquemment le 1/2 tarif s'exerce à 40 fr., donc à payer : 10 fr. d'écart entre le tarif militaire et celui qui devrait être appliqué à tous ceux qui ont la concession du 1/2 tarif : 7 fr. sur 100 fr. »

Mais demander le 1/2 tarif de l'aller et retour, de préférence au tarif de l'armée était une erreur inqualifiable.

C'était, pour un avocat, la perte fatale de la cause qu'il avait mission de défendre. C'était tellement gros que mille voix se sont élevées pour dire : jamais les Compagnies, en l'année d'Exposition Universelle, ne consentiraient à cette mesure, pourtant si équitable, qui entraînerait la même concession à tous les groupes imaginables ; le seul argument à présenter, c'est la qualité de militaire bien due d'ailleurs à des soldats toute leur vie.

On connaît la solution qui intervint. Le plaidoyer fut tel qu'il eut l'avantage sans restriction du 1/2 tarif dont le tir avait joui pour les concours depuis nombre d'années, du moins en pratique, les feuilles de route ne pouvaient, en 1900, être délivrées qu'aux amateurs inscrits dans les sociétés depuis 3 mois.

Voilà où l'Union, composée de 450 sociétés, a conduit la question du transport des tireurs, alors qu'il y a dix ans, quelques officiers de l'armée territoriale obtenaient le tarif de l'armée pour les participants au Concours de Satory.

Dans notre pensée, le refus du tarif militaire par les Compagnies n'est pas admissible, car ce serait non seulement une manifestation anti-patriotique, mais encore une méconnaissance de leurs propres intérêts financiers, pourtant si bien soignés, par ailleurs, à l'aide de toutes combinaisons susceptibles de créer le plus actif trafic itinéraire et réductions à perte de vue.

Mais encore est-il qu'il faut être sobre de prétentions. Et, à notre avis, limiter la sollicitation du tarif de l'armée à la jeunesse et aux porteurs d'un livret militaire, nous paraît raisonnable.

**E. ISABELLE.**

### La Patriote de Marseille

C'est avec le plus vif plaisir que nous enregistrons le succès obtenu par la Société de tir *La Patriote de Marseille*, organisatrice du 6<sup>e</sup> Concours National de Tir, à laquelle le jury de l'Exposition vient de décerner une médaille d'argent.

### Société de Tir de Lyon.

Dimanche, 28 octobre, le matin, exercices de tir des Sociétés de gymnastique inscrites pour ce dimanche ; l'après-midi, le tir aux cartons et le concours au revolver libre auront lieu dans les conditions habituelles.

Nota. — L'omnibus du stand part du pont Morand, rive gauche, toutes les heures, à partir de 4 heures.

### Société des Tireurs du Rhône.

*Stand de la Doua.* — Nous avons annoncé le grand concours de Tir de fin d'année que donnera la Société des Tireurs du Rhône dans son stand de la Doua. La première séance du concours reste toujours fixée au 28 octobre ; en raison des fêtes à l'occasion de l'arrivée de M. le Président de la République, le 4 novembre, les séances suivantes ont été reportées aux 11 et 18 novembre.

En dehors des prix en espèces dont le programme fait mention, la liste des prix en nature s'augmente chaque jour et sera prochainement publiée.

Le programme sera adressé à tout tireur qui en fera la demande au siège de la Société, 61, cours de la Liberté.

**MONTBRISON.** — La société de tir a procédé dimanche dernier, sous la présidence de M. le lieutenant-colonel Millet, à la distribution des récompenses de son concours de tir de l'année 1900. Le soir à deux heures dans la salle de la chevelerie, prenaient place aux côtés de M. le président, M. le sous-préfet, M. le commandant Nicolas du 103<sup>e</sup> président de la société, presque tous les officiers du 16<sup>e</sup>.

Après l'exposé de M. Millet, lieutenant d'état-major, M. le colonel Millet a prononcé une allocution pleine de chaleur et de patriotisme. Puis M. Dupin a donné lecture du palmarès :

*Concours d'honneur.* — 1<sup>er</sup> prix, M. M. Grand,

lieutenant au 103<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup>, Fraisse ; 3<sup>e</sup>, Goutte ; 4<sup>e</sup>, Boudin ; 5<sup>e</sup>, Giraudet ; 6<sup>e</sup>, Bernès ; 7<sup>e</sup>, Blanc Etienne ; 8<sup>e</sup>, Barroin ; 9<sup>e</sup>, Manissol ; 10<sup>e</sup>, Brassard ; 11<sup>e</sup>, Boëly ; 12<sup>e</sup>, Debarre.

*Tir militaire à l'arme de guerre entre les sous-officiers, caporaux et soldats, membres de la société.* — 1<sup>er</sup> prix, MM. Goutte ; 2<sup>e</sup>, Fraisse ; 3<sup>e</sup>, Barrioux ; 4<sup>e</sup>, Manissol ; 5<sup>e</sup>, Boëly ; 6<sup>e</sup>, Palais.

*Tir d'honneur entre tous les sociétaires militaires et civils.* — 1<sup>er</sup>, Debarre ; 2<sup>e</sup>, Manissol ; 3<sup>e</sup>, Peyronnet ; 4<sup>e</sup>, Fraisse ; 5<sup>e</sup>, Barieux.

*Championnat pour 1900, entre les tireurs ayant effectué leurs tirs réglementaires et ayant mis en cible 36 balles sur 42.* — 1<sup>er</sup> prix : MM. Fraisse ; 2<sup>e</sup>, Barieux ; 3<sup>e</sup>, Goutte ; 4<sup>e</sup>, Baudin ; 5<sup>e</sup>, Ronot ; 6<sup>e</sup>, Vincent.

*Tir civil entre les jeunes gens membres de la société âgés de moins de 21 ans.* — 1<sup>er</sup>, H. Dulac ; 2<sup>e</sup>, E. Blanc ; 3<sup>e</sup>, Boudin ; 4<sup>e</sup>, Barieux ; 5<sup>e</sup>, Baudin ; 6<sup>e</sup>, Vincent.

*Tir de l'armée active entre les sous-officiers, caporaux et soldats du 16<sup>e</sup>.* — 1<sup>er</sup>, Blanc, sergent-major au 16<sup>e</sup> de ligne ; 2<sup>e</sup>, Simonin, adjudant au 16<sup>e</sup> ; 3<sup>e</sup>, Moclet, adjudant au 16<sup>e</sup>, secrétaire de la société.

*Tir au revolver, militaires et civils.* — 1<sup>er</sup>, Cabotte, lieutenant au 16<sup>e</sup> ; 2<sup>e</sup>, M. Baidit avocat, sous-lieutenant au 103<sup>e</sup> ; 3<sup>e</sup>, Coffy lieutenant au 16<sup>e</sup> ; 4<sup>e</sup>, Simonin, adjudant au 16<sup>e</sup>.

*Lauréat de l'École Normale :* M. Roussel ; *l'École Supérieure :* M. Orélu.

**Chauffeurs, Cyclistes, Chasseurs, Touristes, assurez-vous !** Demandez les tarifs avantageux de la Société des Travailleurs Français. **F. RENARD,** directeur régional, 28, rue de la République, Lyon.

**Gourmets !!!** Demandez la VELOUTINE Liqueur hygiénique et de dessert, SARRE et C<sup>o</sup> 141, rue Garibaldi.

## CYCLISME

### CAUSERIE CYCLISTE

#### Un Bief au Vélodrome Municipal

Lyon-Sport ne reçoit pas les confidences de la Direction du Vélodrome Municipal et cette fois encore par la presse quotidienne il nous est donné d'apprendre que... de sa propre autorité et sans en référer à aucune fédération pour lui demander une sanction quelconque, — le nouveau directeur a infligé des suspensions à trois coureurs lyonnais avantagusement connus. Une pareille décision, rendue publique sans autres formalités, nous a valu de nombreuses lettres, de protestations indignées, qui prouvent que le monde cycliste a été quelque peu révolutionné par une telle mesure. Comme nous ne pouvons pas dans le secret des dieux du jour, nous ne pouvons fournir les explications que l'on nous demande.

Le motif invoqué n'appuie pas cette suspension pénale est d'ordre non pas sportif, mais tout à fait privé et personnel. Les coureurs incriminés auraient cherché à faire échouer la réunion du dimanche 14 courant. Comment ?... Pourquoi ?... Nous n'en savons rien et peu importe ! Ce qui nous paraît abusif, c'est que ce soit la Direction elle-même qui ait pris cette décision.

Un tel Directeur peut-il être juge et partie ? A-t-il le droit de prononcer des peines de la sorte et pour des faits de cette nature ?

Nous voulons bien concéder que, suivant le proverbe : « Tout charbonnier est maître chez lui ». On sait aussi que le Directeur de Tête-d'Or s'est fait installer au Vélodrome Municipal, sans être tenu de respecter les clauses d'un cahier des charges, qu'on imposait à ceux qui, avant ses services pour récompenses, étaient tenus de se présenter pour cette destination et payer une redevance à la ville. Ces clauses ont fait fuir les postulants et en supprimant purement les obligations de ce cahier des charges on a trouvé ce directeur de bonne volonté.

Supposons donc — pour le moment — que de ce côté ce favorisé Directeur n'a de compte à rendre à personne, sinon à l'Administration municipale de qui il tient ses largesses. Mais les sociétés cyclistes lyonnaises, les coureurs, le public doivent-ils pour cela subir désormais le régime du bon vouloir et passer par les exigences de son bon plaisir, s'exerçant sans aucun contrôle ?

C'est pousser un peu trop loin les droits qu'il croit tenir de l'Administration ! Et jusqu'ici les directeurs réguliers du Vélodrome n'avaient certes pas osé établir une échelle de peines dans l'intérieur du Vélodrome. Ils ne se croyaient pas investis des prérogatives d'une juridiction répressive, ne pouvant relever que d'une féodalité toute socialiste.

Laissons-celui-ci exécuter les ordres qu'il reçoit de l'Administration municipale, seule responsable et qui couvre son homme vis-à-vis du public.

N'envisageons donc la question qu'au point de vue sportif.

Je ne sais exactement quels droits l'U. V. F. peut déléguer à un directeur de vélodrome, qui l'honneur de son affiliation ; aussi j'abandonne le professionnel Bertrand à l'U. V. F. (comité décentralisateur du Rhône), régissant sans conteste le sport professionnel. J'estime toutefois que le personnel consulaire de l'U. V. F. est mieux placé pour prendre une décision et prononcer une peine, ensuite d'un fait, qui intéresse trop directement la Direction du Vélodrome pour qu'elle puisse, en la circonstance, user d'une délégué de pouvoirs et sévir en son nom seul contre les coureurs.

Quant aux deux autres suspendus, deux amateurs des plus intéressants, je sais bien qu'ils ne relèvent que de la Fédération, à laquelle ils sont affiliés eux ou leurs sociétés.

Nous sommes encore, en cette fin de saison, sous le régime de l'entente intervenue entre nos gran-

des fédérations et dont le pouvoir exécutif, a été confié à Lyon à une Commission d'amateurisme, dans laquelle MM. Laganne et Didier représentent l'U. V. F. ; M. Place, l'U. S. F. S. A. Nos trois délégués ont le devoir d'intervenir et de revendiquer le soin de juger les reprochés aux amateurs de la région. Souhaitons que, forts de leurs droits et soucieux des intérêts qu'on leur a confiés, ils assurent en la circonstance à nos amateurs lyonnais, toutes les garanties qu'ils doivent attendre de leur fédération et d'une commission les régissant.

Si non quelle serait pour nos sociétés cyclistes, l'utilité d'un groupement national, régional et local ?

Un pareil incident montre bien une fois de plus l'avantage, que nous avons souvent signalé déjà, à réunir dans une action commune et sous des règlements fédéraux, les différentes sociétés lyonnaises. Il faut de toute nécessité mettre ordre à cela.

En attendant, l'U. V. F., la commission d'amateurisme du Sud-Est doivent à leurs Unionistes. Qu'elles n'abdiquent pas leurs droits, qu'elles ne laissent pas empiéter sur leurs attributions, au risque d'être méconnues et considérées comme inutiles. Qu'elles s'éveillent, s'il y a lieu, mais qu'elles se prononcent en connaissance de cause, après avoir entendu les intéressés : le directeur du Vélodrome et les... coureurs, non !... les professionnels ou amateurs à qui il n'aurait pas plu de courir.

Si nos dirigeants, consultants ou délégués manquant à leur mission, il y aurait, à n'en pas douter, des conflits où les sociétés prendraient fait et cause pour leurs sociétaires, conflit entre Directeur et les coureurs, c'est-à-dire le public. Les Fédérations, les groupements n'ont d'autre utilité que de prévenir de telles situations en garantissant la sauvegarde des intérêts généraux et du sport, ainsi que la bonne organisation des réunions cyclistes.

On attend une rétraction ou une confirmation de qui de droit !!!

— Un de nos lecteurs, — qui signe avec quelque ironie et une fine pointe d'esprit « De Sallanne » — nous fait observer que cette nouvelle direction qui veut édifier... le public lyonnais, en ne donnant pas de courses de sous-entendu (? ! ?), semble bien chercher à équivoquer et à faire sous-entendre sa propriété déformative au « Vélodrome Tête-d'Or ». En effet, comme on nous le signale, les communiqués à la presse ne portent plus la mention revendiquée jusqu'ici : « Vélodrome Municipal ». Par l'insistance à omettre cette ancienne appellation et à la modifier, M. le Directeur, installé sur un terrain de la ville, tendrait-il à montrer que le bief, concédé et dont il a été investi en récompense de ses fidèles services, ne relève plus de la ville ? Ce loyal vassal en vrai socio, veut s'affranchir et éditier... sa maison au Parc de la Tête d'Or ; on prétend même que la semaine prochaine, De Sallanne sera invité à prendre la crémaillère ? Mais rien d'officiel ! J' te comprends !

**Vélodrome de Genas.**

La direction du Vélodrome de Genas, tenant à justifier la réputation qui lui a été faite de donner des courses intéressantes et sensationnelles, n'a pas voulu laisser partir pour l'Amérique le champion lyonnais Lambrechts, sans le revoir une dernière fois ; il courra donc dimanche, 28 octobre, monté sur son motocycle de la force de six chevaux, pour lutter contre Lagarda et Castoldi, à triomphe. Le futur Américain aura fort à faire pour triompher de nos jeunes et réputés coureurs qui seront entraînés par les meilleures équipes de la région.

MM. Néron, Blanchard, Daru, etc., ont adressé leur engagement.

### VÉLODROME MUNICIPAL DE LA TÊTE-D'OR

Nous reproduisons, à titre de renseignements, la note suivante parue dans les journaux de notre ville, et qui fait le sujet de notre causerie cycliste.

La direction du Vélodrome Municipal, en principe, sévir rigoureusement contre les divers agissements de certains cyclistes lyonnais qui ont cherché à faire échouer la réunion des courses de dimanche 14 octobre dernier, a décidé d'appliquer les peines suivantes aux coureurs ci-après désignés :

1<sup>er</sup> Bertrand, professionnel, interdiction du Vélodrome pour un mois et 10 fr. d'amende ; 2<sup>e</sup> Néron, amateur, interdiction du Vélodrome pour deux mois et 10 fr. d'amende ; 3<sup>e</sup> Blanchard, amateur, interdiction du Vélodrome pour deux mois et 10 fr. d'amende.

— Programme des courses devant avoir lieu le dimanche 28 octobre 1900, à 2 heures du soir.

1<sup>o</sup> Défilé des coureurs ; 2<sup>o</sup> course bicyclette amateur internationale, avec une série de repêchage, séries 1.000 mètres, finale 1.000 mètres. Trois prix, objets d'art ; 3<sup>o</sup> course vitesse, grand match franco-suisse, Genève contre Lyon, en trois manches et par point. Prix, 400 fr. L'équipe de Genève sera représentée par Agertler et Stosel et l'équipe de Lyon par Cély et Martelat. 4<sup>o</sup> Course dite Zimmerman (bicyclette) amateurs, ouverte à tous cyclistes ayant la licence de l'U. V. F. Séries et finale 1.000 mètres, avec entraîneurs. Entraînement mécanique interdit. Deux prix, objets d'art. 5<sup>o</sup> Course tandem amateurs internationale. Séries 1.000 mètres, finale 2.000 mètres. Deux prix, objets d'art. 6<sup>o</sup> Course demi-fond bicyclette amateurs internationale de 20 milles, avec entraîneurs. Entraînement mécanique autorisé. Trois prix, objets d'art. Courses autorisées par l'U. V. F. Chaque coureur devra, en souscrivant son engagement, donner les noms de tous ses entraîneurs.

Amateurs. Droit d'inscription pour la course dite Zimmerman, 2 fr., et, pour chacune des autres courses, 1 fr. Les inscriptions-engagements sont reçus dès aujourd'hui, à la direction du vélodrome du Parc de la Tête d'Or, à Lyon, jusqu'au vendredi 26 octobre, à midi. Passé cette heure, les engagements ne seront plus reçus.

Ceux qui n'en auraient pas réglé le montant seront exclus. La direction se réserve, en cas de mauvais temps, le droit de renvoyer les courses au dimanche suivant ou un autre dimanche qu'elle fixera et les coureurs ne pourront prétendre à aucune indemnité de ce fait.

**U. V. F.**

**Comité décentralisateur du Rhône**

Nous rappelons aux amateurs qui ont pris part à la Course de « Consolation » d'octobre que les prix et souvenirs seront distribués le 2<sup>e</sup> jeudi de novembre, c'est-à-dire le 8 du mois prochain. Les intéressés devront se munir de leur carte et de leur licence de l'U. V. F.

**Le livret de cycliste.** — Ce « livret » délivré par l'U. V. F. étant vu par l'autorité militaire lors de l'arrivée des jeunes gens au corps, les Unionistes et affiliés qui ont fait cette année l'épreuve de 100 kilom. et qui n'auraient pas leur *Livret de Cycliste* sont priés, avant de partir au régiment, d'en faire la demande au chef-consul de l'U. V. F., 5, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon, en ayant soin d'indiquer la date de ces épreuves. Ce « livret » est délivré gratuitement.

**Récompenses.** — La commission d'amateurisme a décidé d'attribuer, en récompense de leur collaboration, une médaille d'argent aux délégués régionaux dont les noms suivent : MM. Lagane, région du Sud-Est; Lambertol, région de l'Est; de Lamorte-Féline, région des Alpes.

**Vélo-Club Lyonnais**

Cette Société donnait dimanche au Palais-d'Élé son banquet annuel réunissant plus de 60 convives. A la table d'honneur avaient pris place MM. Devaux, président d'honneur, Luthringer, président, Bligny, Desgoutte, trésorier, Heck, secrétaire, Clément, consul de l'U. V. F., Lassagne, Guichard.

Au champagne M. Devaux, le sportman philanthrope, prend la parole pour remercier la Société et son aimable président, il retrace à grand trait le but de l'association et lève son verre à la prospérité du vélo-club.

M. Luthringer rappelle à son tour la générosité du sympathique président d'honneur qui ne marchandait jamais ni son temps ni son argent pour les œuvres de relèvement physique; il lève son verre en l'honneur des champions de la Société et à leurs succès futurs.

Après les toasts de MM. Guichard et Billet, M. Devaux, au nom du Vélo-Club, remet une médaille au champion, M. Lapière, puis M. Guichard, au nom de l'U. V. F., en remet une à M. Barbisiot. Les chœurs font ensuite un véritable assaut de chant.

**VALENCE.** — Le match Imbert-Changeal couru dimanche avait attiré beaucoup de monde. M. Cognard, starter; M. Faure, chronométrateur. La première manche est enlevée par Imbert; la deuxième manche par Changeal.

Dans la belle course sur 2.000 m., Changeal sort premier du virage, Imbert sur sa route; Imbert se dégage et remonte son adversaire centimètre par centimètre mais ne peut finir que sur la même ligne. Le juge déclare le « dead heat ».

**LA CLOTURE A DIJON**

Dimanche dernier a eu lieu au vélodrome du Parc la réunion de clôture de la saison. Une température plutôt froide n'a guère favorisé cette réunion à laquelle un public très restreint a assisté; en revanche, beaucoup de coureurs et excellents sport auquel ne participèrent malheureusement que des membres du R. C. B.

**Handicap 900 m.** — 1. Chapuis (40); 2. Sirugue (seralch); 3. Védérine, T. 15; N. P.: Charton, Potos, Job, Pelletier.

**Course interclubs 6.000 m. scratch** (primes tous les 3 tours). — Première prime: Sirugue; 2<sup>e</sup> prime, Potos; 3<sup>e</sup> prime, Charton; 4<sup>e</sup> prime, Charton.

**Finale.** — 1. Védérine; 2. Charton; 3. Chapuis.

**Course poursuite par équipes de 2 coureurs** (durée 5 minutes). — L'équipe Potos-Chapuis bat facilement Charton-Pelletier.

La saison est maintenant terminée à Dijon; elle a été très laborieuse et heureuse au Racing-Club Bourguignon qui s'est couvert de lauriers dans toutes les réunions. Maintenant la pelouse du vélodrome va être livrée aux exploits de nos footballers et servira aux nombreux matches que l'on nous annonce pour la saison d'hiver.

H. DOYEN.

**CYCLES & MOTOCYCLES CASTOLDI**

Gourmets !!! Demandez la **VELOUTINE** Liqueur hygiénique et de dessert, SARRE et C<sup>ie</sup>, 141, rue Garibaldi.

**OLD ENGLAND** Gent Tailors (garçonnettes) 8, rue Lafont, 8

**AUTOMOBILISME**

Mise en marche des moteurs avec brûleurs.

Combien de fois n'avons-nous pas vu un malheureux chauffeur aux prises avec une manivelle récalcitrante s'épuiser en efforts surhumains, et n'aboutir qu'à se luxer quelque tendon du poignet ou de l'épaule. On nous signale un procédé fort simple qui permet de parer, le cas échéant, à cet inconvénient. On sait que ce dernier consiste dans le départ prématuré de l'explosion, qui fait tourner le moteur en sens inverse en vous arrachant violemment la manivelle de la main.

Se basant sur la facilité de mise en marche des moteurs à allumage électrique, grâce au *retard à l'allumage*, on aboutit à deux procédés fort simples:

— Le premier consiste à déplacer les brûleurs de façon à ne chauffer que l'extrême pointe des tubes de platine, ce qui provoque un retard à l'allumage.

— Le deuxième procédé, bien plus pratique, consiste à fermer le robinet des brûleurs, de façon à ne porter les tubes de platine qu'au rouge très sombre, ce qui produit également un retard dans l'allumage. Dans ces conditions, le moteur part au premier tour de manivelle, sans refouler. Il est complètement inutile, par ce procédé, de changer quoi que ce soit au réglage de la carburation, pour la mise en train.

Bien entendu, la coloration plus ou moins rouge qui convient le mieux est à régler et à expéri-

menter par le mécanicien lui-même, le point d'allumage variant avec le plus ou moins de compression du moteur.

Je dois ajouter que ces procédés rencontrent quelques sceptiques, mais comme personne, à ma connaissance, n'a encore cherché à en faire l'expérience, il me paraît bien difficile de se prononcer. A mon avis, si votre mise en marche refoule, et que vous ayez à choisir entre ces deux procédés ou la possibilité d'une luxation, prenez un troisième moyen, très sûr, celui-là, faites mettre un encliquetage à votre manivelle. Vous serez certain d'allumer et vous n'aurez plus de crainte de vous faire mal.

**CYCLES & MOTOCYCLES CASTOLDI**

**OLD ENGLAND** Ladies Tailors 8, rue Lafont, 8

Essence de Pétrole Spéciale

Marque FENAILLE & DESPEAUX

**BENZO-MOTEUR**

POUR Moteurs et Automobiles

Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques

**U. S. F. S. A.**

Comité du Sud-Est

Assemblée générale annuelle, 21 octobre. — La séance est ouverte à 9 heures 1/2 du matin sous la présidence de M. Burnichon, président assisté de MM. Martinand, Lambertol et Bardin, vice-présidents; Brochu, secrétaire; Deck, secrétaire adjoint; Motte, trésorier-adjoint; Cortéys, conservateur du matériel. Sont présentés: F. C. R. L., M. M. Burnichon, Rivière, Place; A. C. J. O. L., De-

broux; R. C. L., Brochu, Motte, Piery; S. L., Cortéys, Deck, Barbie; R. C. B., Bouhaucourt, Faure; U. S. D., Lambertol, David; S. R., Martinand; R. C. C., Balmas, Delorme; U. S. L. A., Bardin, Bouissoud; U. A. L. C. (Dijon), Lambertol; U. S. L. St-Etienne, Bonjour. — L'Union Sportive Beaunoise, dont les délégués arrivent en retard n'ont pu prendre part à la réunion. Après la vérification des pouvoirs, M. Burnichon prend la parole et fait le rapport moral du Comité pendant l'année 1900. Il constate le nombre croissant de Clubs ou associations scolaires affiliés au Comité du Sud-Est et félicite l'Union Sportive du Lycée de St-Etienne de reprendre son rang à partir de ce jour sur la liste des Sociétés appartenant à notre Comité Régional. Quatre nouveaux challenges ont été offerts au Comité du Sud-Est par l'Union ou par de généreux sportsmen. Ce sont: le challenge de football rugby Henri Place (équipes troisièmes); le challenge de cross-Aycaguier, le challenge des Elèves du Lycée Ampère (course à pied) et le challenge d'Automne. Enregistrant le succès des Grands Prix Inter-scolaires de l'Exposition, où la région du Sud-Est s'est classée la première, grâce à la doyen des associations scolaires l'U. S. L. A., il félicite ses dirigeants et ses jeunes athlètes. Relativement à la création du Comité de l'Est dont il a été beaucoup parlé, M. Burnichon ne croit pas encore le moment venu et constate que, comme l'année dernière, il faut encore une année de préparation. Il croit du reste pouvoir déclarer à ce sujet que les Dijonnais eux-mêmes et M. Lambertol, tout particulièrement confirmeront cet avis émis sur leurs indications. Après avoir passé en revue différentes questions d'ordre intérieur, le président donne la parole à M. Motte, chargé du rapport financier en remplacement du Lésorier, M. L'Hopital, indisposé et excusé.

L'actif en caisse, toutes cotisations payées, se solde par une somme de près de 200 francs. Les dépenses sont approuvées. Différentes questions et propositions figurant à l'ordre du jour sont alors discutées. L'admission de l'Union Sportive Beaunoise au Comité du Sud-Est est acceptée.

La proposition du Lycée Ampère tendant à la création d'un championnat interscolaire de football est adoptée. Le secrétaire est chargé de faire les démarches auprès de l'Union à ce sujet.

La proposition Brochu, tendant à ce que les équipes premières ou secondes de tous les Clubs ne puissent s'engager que dans les championnats équipes premières ou secondes qui seraient divisés en plusieurs séries n'est par votée et l'Assemblée décide de conserver l'ancien classement. Mais afin de donner pour les jeunes Sociétés tout l'intérêt désirable à ces championnats, le Comité adopte un amendement de M. Martinand, décidant que toute équipe première ou seconde estimant qu'elle doit jouer les championnats dans une autre série que celle pour laquelle elle est qualifiée, devra jouer avant le premier janvier 3 matches dont un contre une Société d'une autre ville et avec des équipiers préalablement désignés au nombre de vingt. Un arbitre officiel enverra à l'Union un rapport secret sur chacun de ces matches et sur ces rapports l'Union décidera de la catégorie dans laquelle cette équipe jouera les championnats.

Pour le challenge Henri Place, la Commission de Rugby de l'Union sera chargée de faire le classement des équipes, en suite de la décision prise ci-dessus.

Un tableau de records officiels sera établi par la Commission régionale de Courses à pied, qui s'occupera également de la question relative aux chronométrateurs.

La Commission de football est chargée de préparer l'organisation des championnats de football qui devront tous être terminés le 1<sup>er</sup> mars.

Sur la demande du F. C. R. L. le championnat de tennis est rétabli pour la saison prochaine.

Le championnat de cross-country du Sud-Est aura lieu cette année à Lyon, le 17 février. Comme l'année dernière, une demi-finale réunira le 10 février à Dijon, les sociétés de Dijon, Chalons et Beaune. L'équipe gagnante viendra à Lyon aux frais du Sud-Est qui disputera la finale avec les sociétés du Sud-Est qui toutes auront le droit de figurer à leurs frais dans cette épreuve finale.

Le challenge d'automne sera disputé l'an prochain à Dijon, ainsi que les championnats de marche.

Sur la proposition de M. Martinand, les décisions du Comité et des Commissions sportives ne seront valables que si 4 sociétés sont représentées. Seules les décisions urgentes du Bureau feront exception à ce principe.

Au sujet de la question U. V. F.-U. S. F. S. A., le Comité émet le vœu que l'U. S. F. S. A. conserve la

direction du Sport cycliste amateur. En tout cas, il exprime le désir le plus vif d'une entente intervenant à Lyon entre le Comité décentralisateur de l'U. V. F., la Fédération cycliste Lyonnaise et le Comité du Sud-Est de l'U. S. F. S. A., qui pourraient arriver à constituer une Commission d'amateurisme lyonnaise et même du Sud-Est, semblable à celle qui fonctionnait à Paris avant la dénonciation du traité d'entente.

Il est procédé à l'élection des membres du Bureau pour l'exercice 1900-1901. Sont élus: Président: M. Burnichon (F. C. R. L.); Vice-présidents: MM. Martinand (S. R.), Lambertol (U. S. D.), Bonneton (R. C. L.), Duranton (U. S. L. A.). Secrétaire général: M. Vincent Brochu (R. C. L.), 63, rue Victor-Hugo à Lyon; Secrétaire adjoint: M. Deck (S. L.); Trésorier: M. S. Balmas, délégué du R. C. G. à Lyon. — Conservateur du matériel: M. Barbie, (S. L.).

La séance est levée à midi 1/2. Le Secrétaire: V. BROCHU.

**Avis officiel.** — Les sociétés qui, à l'assemblée générale, n'ont pas remis la liste de leurs membres, ainsi que les pouvoirs et les noms de leurs délégués, sont priées de les faire parvenir au comité pour la réunion du bureau du 5 novembre prochain.

**SAINT-ETIENNE.** — Athlétique-Club de Jeux Olympiques stéphanois. — Sans bruit, sans fla-fla, marchant sur train, entraîné par le courant des dévouements et des sympathies, la Société de l'Athlétique-Club de Jeux Olympiques Stéphanois est arrivée au but que depuis quelques semaines, elle poursuivait: sa séance d'inauguration et la consécration de son existence.

L'Athlétique-Club a mis à sa tête des hommes distingués et courtois qui ont déjà su fournir des preuves de leur attachement et de leur science des exercices physiques jointe à une bonne et solide initiation des détails administratifs.

La séance inaugurale, qui avait lieu cette semaine, au siège de la Société, était pleine d'attraits.

Réunion de douce camaraderie et d'athlétisme dont peuvent être fiers les organisateurs zélés.

Au moment où le champagne emplissait les coupes et pendant que se choquaient les verres, M. Roumier, vice-président, auquel la société nouvelle doit tant d'efforts persévérants, prononça en l'honneur de M. Dufour, président. Une chaleureuse allocution à laquelle répondit en forts bons termes M. Dufour.

A tant de belles paroles saluées par de discrets applaudissements, les actes ne devaient pas tarder à se joindre et nous eûmes le plaisir d'assister à des exercices physiques qui font le plus grand honneur à la Société. La lutte, les poids, la canne, la boxe donnèrent lieu à des corps à corps qui enlevèrent l'enthousiasme de la nombreuse et notable assistance.

L'impression emportée par les spectateurs est bonne; la Société de l'Athlétique-Club va voir son nombre grossir d'élèves et ayant pris part d'une façon active à son organisation, nous ne pouvons que lui adresser encore tous nos encouragements.

THÉO DUREUIL.

**Comité Régional des Alpes**

Dans sa réunion du 19 octobre le Comité des Alpes a décidé d'adresser la circulaire ci-dessous aux présidents des dix-sept sociétés comptant au sein du Comité.

Nous avons cru utile de reproduire ici ce communiqué officiel afin que tous les membres des Sociétés du Comité des Alpes puissent en prendre connaissance.

Monsieur et cher président, Nous avons l'honneur de vous informer que l'Assemblée générale annuelle du Comité des Alpes aura lieu le dimanche, 2 décembre 1900, à 10 heures du matin, au siège du Comité, café des Mille Colomnes, place Grenette, à Grenoble.

En vue de cette Assemblée vous voudrez bien, le plus tôt possible, convoquer les membres de votre Société en assemblée générale pour procéder au renouvellement de votre bureau et au choix de vos délégués au Comité des Alpes.

Vous voudrez bien, également, nous faire connaître immédiatement le résultat de cette Assemblée et nous envoyer en même temps la liste exacte de vos sociétaires avec leurs noms, prénoms et domiciles, liste arrêtée au jour de votre Assemblée générale.

Le Comité rappelle aux Sociétés des Alpes, qu'elles ont le droit de choisir un représentant parmi les délégués des Sociétés de Grenoble. La liste complète de ces délégués sera incessamment publiée dans Lyon-Sport, organe officiel du Comité. Vous voudrez bien, à ce moment, choisir un représentant et lui faire parvenir des pouvoirs réguliers.

De même vous devrez immédiatement faire connaître au Comité régional, toutes les admissions nouvelles et en donner avis au Conseil de l'Union, pour que ces sociétaires soient qualifiés pour les Championnats.

Le Championnat de Cross-Country ayant été fixé au 20 janvier 1901, vous êtes instamment prié de constituer, de suite, votre équipe de cross et de commencer immédiatement un entraînement raisonné.

Le Comité des Alpes compte sur la bonne volonté de toutes ses Sociétés pour que les championnats de la saison 1900-1901 et principalement ceux de football qui ont encore plus de succès que ceux des années précédentes.

Veuillez agréer, Monsieur et cher président, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Pour le Comité: Le Secrétaire: A. DEBON. Le Président: H. DE LAMORTE-FÉLINES.

**FOOTBALL**

**Racing-Club de Lyon.** Les équipiers premiers suivants sont priés de se trouver au terrain de l'Athlétique-Club de Lyon à Cusset, à 2 heures précises pour jouer une partie d'entraînement. Arr: de Wezyzyck; 3/4 Desthieux, V. Guillot, Decurtail, Durand, Delorme; 1/2 Carron, cap., Denat; avants: Vuarin, Bonnet, Balmas, J. Guillot, Piery, Gouty, G. Stugocki.

L'équipe seconde jouera sur le terrain du Racing ou au Grand-Camp à 2 heures précises, une partie d'entraînement avec l'équipe seconde de l'A. C. L.; sont convoqués MM. arr., Ferrand; 3/4 M. Stugocki, Motte (cap.), Bleicher; Saunier, 1/2 Châtillon,

Charvet; avants: Mantrand, J. Pellardy, Guichard, Richard, Pascal, Drevet, Perrier, Sommier.

M. Manière vient d'être nommé capitaine de l'équipe troisième du R. C. L.

**A l'athlétique et Jeux Olympiques.** — Partie intéressante, dimanche dernier, à l'A.C.J.O.; les progrès sont réels et si l'entente n'est pas encore parfaite, le jeu vif et bien mené a montré que les équipes de l'A.C.J.O. gagneront en vitesse cette année; le ballon était bien suivi, et pas un essai n'a été marqué en force, tous en vitesse, après d'assez jolies séries de passes.

Le plus grand défaut des équipes est leur peu de silence pendant la partie; il est vrai que les nouveaux ont besoin de quelques explications, mais les capitaines ne suffisent-ils pas à les donner?

Les mêlées et les touches ne sont pas encore assez vite formées, les joueurs ne se soutiennent point assez dans les tenus, et les bons coups de pied de dégagement en touche sont encore trop rares.

Voici le quinze probable que nous comptons voir en ligne demain contre le R. C. L.: Mazenod, Chavas, Freger, Peillon, Phalanchet, Sarrazin aîné, de Villiers, Simon, Coudamin, Fochet, Dhoin, Vincent, Bailly, Charavel et enfin Gial, Broussard ou litot que je choisirais dans cet ordre.

**BOURG.** — Jeudi, 18 octobre, malgré le mauvais temps, les équipiers de l'A. G. L. se sont entraînés au Stand des Vennes. Il y a certainement du progrès, mais comme toujours, le jeu est entièrement conduit par 10 ou 12 joueurs. Les avants sont trop mous et ne suivent pas assez le ballon. Le jeu des trois-quarts est excellent, mais il est regrettable qu'ils soient souvent forcés de remplacer les avants. Cependant la victoire est revenue à l'équipe Mellet par 8 points (2 essais: Mellet et 1 but Favre) à 3 points (1 essai: Baby). Allons! du courage et tout ira bien!

**DIJON.** — Union Sportive Dijonnaise. — Demain dimanche, l'U. S. D. reprendra ses parties d'entraînement sur son terrain au Grand-Pré à Larrey. Malgré les nombreux joueurs qui ont quitté le Club parmi lesquels M. Pons Maurice, capitaine; Corestilière, Vial, Vincent, etc., l'U. S. D. compte remettre sur pied une bonne équipe première. Les fonctions de capitaine ont été confiées cette année à M. Pons alné qui succédera à son frère et A. Truchet l'excellent demi de l'équipe première qui s'est révélé excellent équipier l'an dernier. Déjà l'U. S. D. a conclu son match annuel avec l'Association Sportive internationale pour le mois de décembre.

**A GRENOBLE.** — Tout doucement l'entraînement reprend sur tous terrains de rugby et petit à petit, les joueurs — anciens et nouveaux, paraissent se ressourcir du chemin du terrain.

Toutefois, jusqu'ici rien de bien sérieux. Dimanche les équipes se sont entraînées, Slade contre Lycée et Cercle Sportif contre Vaucanson-Sport. Bien entendu, les équipes étaient incomplètes et les points n'ont pas été comptés.

**Le Challenge d'Automne** La première réunion du challenge d'automne, fondé sur la proposition des clubs dijonnais, et disputé, dimanche, au Vélodrome de la Tête-d'Or, a pris l'importance d'un grand événement sportif, qui ira certainement en s'accroissant chaque année, pour peu que nos dirigeants le fassent disputer quelques semaines plus tôt. Cinq équipes étaient engagées, dont deux de Dijon et une de Beaune, ce qui n'a fait qu'en relever l'intérêt. Aussi, malgré le peu de publicité faite pour cette réunion, un assez nombreux public, composé en majeure partie d'amis des coureurs, était venu assister à cette réunion.

Des courses qui encadraient le challenge rien à dire; elles ont été peu intéressantes par suite du nombre restreint d'engagés, ainsi que de plusieurs abstentions regrettables.

Quant au challenge d'automne, il a obtenu le plus légitime succès et nous a montré d'excellents coureurs à pied. Encore quelques épreuves comme celle-ci et nos clubs amateurs posséderont des coureurs qui pourront peut-être rivaliser, à chances égales, avec les coureurs parisiens. En tout cas, le R. C. B. nous a montré en Belin, Bourreau; et Jaquette, une équipe absolument homogène et qui n'est pas près d'être battue; elle a, du reste, enlevé avec une facilité étonnante le challenge tant convoité par nos clubs lyonnais. Dans le classement individuel, c'est encore le R. C. B. qui, avec Belin, a enlevé la première place. Ce coureur a fort bien couru, prenant la tête dès le départ et lorsque, après un retour laborieux de Raymond qui vint le recoller 600 mètres avant la fin, l'on vit repartir Belin, dans un magnifique emballage, pour gagner finalement de 20 mètres, l'on conclut que ce coureur était vraiment supérieur. Du reste le temps du premier, 17 minutes 4" 2/5, est magnifique étant donné l'état et le grand nombre de coureurs en piste.

Voici, du reste, les résultats: **Challenge d'Automne.** — 1. Belin (R. C. B.); 2. Bourreau (R. C. B.); 3. Raymond (R. C. L.); 4. Jaquette (R. C. B.); 5. Verpault (U. S. D.); 6. Mage (S. L.); 7. Moissonnier (R. C. L.); 8. Tharin (S. L.); 9. Chaudron (U. S. B.); 10. Cagnon (S. L.); 11. Guajon (U. S. D.); 12. Alizant (U. S. D.); 13. Berthel (R. C. L.); 14. Fontaines (U. S. B.); 15. Poifol (U. S. B.); temps: 17' 4" 2/5. Gagné de 20 mètres.

**Classement par équipes.** — Racing-Club Bourguignon: 1 + 2 + 4 = 7 points. Racing-Club de Lyon: 3 + 7 + 13 = 23 points. — Slade Lyonnaise: 6 + 8 + 10 = 24 points. — Union Sportive Dijonnaise: 5 + 11 + 12 = 28 points. — Union Sportive Beaunoise: 3 + 14 + 15 = 38 points.

**100 mètres (hand.) finale:** 1. Beaumont (F. C. R. L.) 1 m. 50; 2. B. Raymond (R. C. L.) 5 m. 50; 3. Deck (S. L.) 7 m. 50. Temps 11' 2/5. Gagné de 0 m. 50 après une jolie lutte.

**Saut en hauteur.** — Barbie (S. L.) 1 m. 50

**800 mètres plat scratch.** — 1. Beaumont (F. C. R. L.); 2. Gillon (U. S. L. A.); 3. Fontanilles (F. C. R. L.). Temps 2' 20" 2/5. Gagné facilement de 30 mètres.

**Lancement du poids.** — 1. Delorme (R. C. L.) 9 m. 10; 2. Pillère (S. L.) 8 m. 62; 3. Poux (U. S. D.); 4 m. 15. Un malheureux accident est venu interrompre ce concours intéressant: Pillère, du S. L., avait déjà lancé le poids deux fois: 8 m. 47 et 8 m. 62 lorsqu'un troisième essai, en faisant l'effort pour lancer le poids, il se fractura l'épaule. Après avoir fait appeler un médecin, l'on fut obligé de le conduire à l'hôpital.

C'est la première fois qu'un accident de cette nature arrive dans un concours de sport. Espérons qu'il ne se renouvelera pas.

En apprenant l'accident arrivé à son concurrent, Delorme, du Racing, a cédé gracieusement son 1<sup>er</sup> prix à son malheureux concurrent et ami Pillère. Nos félicitations.

**5.000 mètres.** — 1. Beaumont (F. C. R. L.) 1 m. 50; 2. B. Raymond (R. C. L.) 5 m. 50; 3. Deck (S. L.) 7 m. 50. Temps 11' 2/5. Gagné de 0 m. 50 après une jolie lutte.

**800 mètres plat scratch.** — 1. Beaumont (F. C. R. L.); 2. Gillon (U. S. L. A.); 3. Fontanilles (F. C. R. L.). Temps 2' 20" 2/5. Gagné facilement de 30 mètres.

**Lancement du poids.** — 1. Delorme (R. C. L.) 9 m. 10; 2. Pillère (S. L.) 8 m. 62; 3. Poux (U. S. D.); 4 m. 15. Un malheureux accident est venu interrompre ce concours intéressant: Pillère, du S. L., avait déjà lancé le poids deux fois: 8 m. 47 et 8 m. 62 lorsqu'un troisième essai, en faisant l'effort pour lancer le poids, il se fractura l'épaule. Après avoir fait appeler un médecin, l'on fut obligé de le conduire à l'hôpital.

C'est la première fois qu'un accident de cette nature arrive dans un concours de sport. Espérons qu'il ne se renouvelera pas.

En apprenant l'accident arrivé à son concurrent, Delorme, du Racing, a cédé gracieusement son 1<sup>er</sup> prix à son malheureux concurrent et ami Pillère. Nos félicitations.

— Le 4 novembre, à CAEN, M. Desmasures vendra cinquante poulainiers, d'origine trolleuse, confirmés poulainiers par P. S., saillies par des trolleux, poulains et poulanches de 30 mois.

Yearlings et foals. Yearlings connus de 3, 4 et 5 ans. Pour tous renseignements, s'adresser à M. Desmasures, commissaire-priseur à Caen.

**AVIS AUX DEUX PASSAGES A LYON**

ont reçu une quantité considérable de Modèles récemment créés dans les Ateliers de leur Maison de Paris, 29, rue de Cléry, en Robes, Costumes, Manteaux, Corsages, Confections, Colifichets; Jupes, Jupons, Modes, Chapeaux, pour Dames, Fillettes et Enfants.

Vêtements complets et Pardessus pour Garçonnettes

POURRURES, VÊTEMENTS ET CRAVATES EN POURRURE

Grand Choix de TAPIS D'ORIENT Importation directe

Tapis, Rideaux, Tentures

Tissus d'Ameublement

Visiter les nouvelles Galeries de

Membres, Literie, Rideaux, Couvertures que nous venons d'inaugurer

**UNE VICTOIRE !!!**

Un savant que l'anémie Jusqu'à ces temps derniers minia Vient d'entrée à l'Académie Grâce à « l'IMMORTEL QUINQUINA »

Voitures de Grande Remise

4, Place Grôlier, 4

**Les Frères LUCAIN**

Mail-Coach, Landaus, Victorias et toutes Voitures Chevaux et Voitures en location. Pension

**VOITURES D'EXCURSION**

On demande à louer, dans les environs de Lyon, à proximité des tramways une petite propriété avec maison d'habitation (10 pièces environ) jardin et dépendances, d'un loyer de 12 à 1.500 fr.

S'adresser au Bureau du LYON-SPORT

**LA MUTUELLE NATIONALE**

Société de prévoyance et d'assurances mutuelles sur la vie, approuvée par le Conseil d'Etat, autorisée par décret présidentiel du 18 décembre 1895, fonctionnant sous le contrôle direct de l'Etat, constitue à chacun, en 12 ans, un capital espèces permettant à tous la création, soit d'une dot, soit d'une pension de retraite, avec garantie de remboursement, en cas de décès. On verse depuis 5 francs par mois et pendant 10 ans seulement.

Voici le résultat des opérations en cours (branche vie et décès).

SOUSCRIPTIONS RÉALISÉES	LIBÉRÉES
au 31 décembre 1896..... fr.	1.617.000
au 31 décembre 1897.....	5.100.600
au 31 décembre 1898.....	14.283.000
au 31 décembre 1899.....	29.880.000
au 30 septembre 1900.....	46.424.700

Dans ces chiffres, le dernier trimestre figure pour une somme de 5.438.400 francs.

Nulle part, dans les annuaires de l'Assurance-vie, on ne rencontre une Société ayant trouvé auprès du public des sympathies aussi vives et ayant obtenu des succès aussi prompts et aussi considérables dans le même laps de temps.

Pour tous renseignements, s'adresser au Siège social à Lyon, place de la République.

**Papiers Peints**

**FRANÇOIS VIRCHAUX**

Colleur-Décorateur

TRAVAUX ARTISTIQUES

116, avenue de Saxe, 116 - LYON

**INSTITUT D'AGRO-PISIO-THERMO-THERAPIE**

8, rue Cardinet, PARIS. — 3, place Bellecour, LYON.

Les affections les plus rebelles, les plus anciennes comme les plus récentes de la peau et du cuir chevelu; celles réputées mêmes incurables, telles que lupus, cancer, tuberculeux, eczéma, psoriasis, impétigo (croûtes de lait), teignes, pelade, syco- spis, etc., sont traitées et guéries radicalement sans crainte de récidive.

De même toutes les maladies de l'œil et des paupières: laies et ulcères de la cornée; conjonctivites purulentes, granuleuses, cataracte congénitale ou acquise, blépharite, atrophie des nerfs optiques, etc., sont guéries complètement. Il en est de même de toutes les affections des oreilles: pyorrhée, écoulement de toute nature, sclérose accompagnant ou non de surdité, etc.

Le traitement, absolument sans danger, ne comporte aucune opération chirurgicale.

**5.000 MÈTRES**

**CINQ-DIX**

**75**

**10**

Rue de la République

L'Administrateur-Gérant: A. BURNICHON.

**GRAND HOTEL DES BEAUX-ARTS**  
 LYON Téléphone 4-75  
 Ascenseur  
 A proximité des Secrétariats de Courses et Tramways conduisant aux Hippodromes  
 Maison très recommandée aux Sportsmen, aux Propriétaires, Gentlemen-Riders, Eleveurs, etc.  
 Salles de Bains et de Douches — Eclairage électrique et Chauffage à vapeur

**ARMES**  
**DÉCHANDON** 20, rue d'Algérie.  
 Spécialité de fusils Hammerless pr poudre pyroxylyée. Cartouches chargées

**COIFFEURS**  
**GRAND SALON RICHE**  
 83, Rue de la République, 83  
 Le plus grand et le plus beau de Lyon  
 Coiffeur pour hommes et dames. — Salon indépendant pour dames. — Service soigné et à domicile  
 Soins hygiéniques et antiseptiques  
 Lavage au shampoing. — Séchage instantané

**Automobiles + Motocycles + Cycles**  
**SPORTMEN !!!**  
 Allez visiter les nouveaux Magasins  
**RIVAT & BOUCHARD**  
 15, rue du Bât-d'Argent, LYON  
 TÉLÉPHONE 19-95  
 GRAND CHOIX DE MACHINES DE TOUS MODÈLES  
 Voitures et Voiturettes DARRACQ  
 Motocycles PERFECTA  
 Voiturettes LA MERVEILLEUSE  
 MAGASINS : 19, rue du Bât-d'Argent  
 ATELIERS DE REPARATIONS : 37, boulevard du Nord  
 GARAGE DES TERREAUX : 8, rue Constantine

**Manufacture de Bicyclettes**  
 Locations, Leçons, Echange  
 Réparations  
 TRICYCLES, TANDEMS  
 MACHINES A COUDRE  
 Fournitures Générales pour la Vélocipédie  
**P. GAGNEUX**  
 Constructeur-Mécanicien  
 Grande-Rue St-Clair, 29  
 LYON

**Les ANNONCES**  
 sont reçues  
 AU  
**BUREAU DU JOURNAL**  
 15  
 Place Bellecour  
 LYON

**PRÊTS SUR TOUTES GARANTIES**  
 Nues-Propriétés, Usufruits, Pensions  
 Titres dotaux, même avec remplois ou grevés de retour  
**TOUTES AFFAIRES LOYALES**  
**DUBOST ET MONET**  
 LYON — 44, Rue Sala, 44 — LYON

Les bureaux du **LYON-SPORT**  
 (Rédaction et Administration)  
 sont transférés 15, place Bellecour,  
 à l'entresol, depuis le 1<sup>er</sup> octobre.

**A. TUNMER**  
 Pratique lui-même tous les sports  
 146, rue de la Pompe, PARIS  
 DÉPÊCHES : Tunmer-Paris  
 TÉLÉPHONE : 685-86

**Balons de Rugby**  
 Le Passe-partout..... 7.50  
 Le League, recommandé..... 12.75  
 Le League, supérieur, employé dans tous les matches internationaux durant la saison 1909-1910..... 14.50

**Bottines spéciales pour le Rugby**  
 Semelles rives se faisant jusqu'aux doigts..... 9.50  
 Cuir jaune, semelle cousue, très légère..... 19.50  
 Cuir brun, semelle cousue, très légère..... 16.50 et 19.50  
 Cuir jaune, modèle à pro-chevilles, 10-50, 12-50 et 14-50  
 Maillots pour équipes, coton très fort, collet-ite mi-montant, rayés en couleur ou couleurs unies, livraison dix jours, au choix, la douz., 33 et 45 fr.  
 Maillots laine, article soigné et hygiénique, livr. en 10 j., la douz. 78 »  
 Maillots avec cols toile, rabattus ou cols drap couleur, en coton, la douz., 60 fr.; en laine, la douzaine..... 102 fr.

**Soutier de Cross-Country, en toile, 3.50, 3.75, 4.75**  
 en cuir, 7.75, 12.50, 14.50

**Maillots de Cross, manches longues..... 2.75**  
 Cuirottes..... 2.50

Catalogue illustré des sports d'hiver franco

Représentant à Lyon : **M. AUDIBERT, 9, rue de la Charité**

**LA MÉDAILLE D'OR**  
 du concours de voiturettes à pétrole, à l'Exposition Universelle, a été obtenue par la voiturette **GLADIATOR**, qui possède les derniers perfectionnements.  
 Minimum de consommation d'essence, facilité de direction, solidité des freins, élégance et confort du véhicule, parfait fonctionnement du moteur, telles sont les qualités qui lui ont été unanimement reconnues et qui ont fait la voiturette sans rivale. En vente chez **Mme Vve DOUÉ, 7, place de la Charité, Lyon.**

**QUINA CONSTANS DES CLERGS DE ST-VIATEUR**  
 Délicieuse Apéritif, Excellent Tonic  
 DÉPÔT GÉNÉRAL : Procure des Clergs de St-Viateur, à Oullins (Rhône)  
 DÉPÔTS A LYON : **DUMAS-YELMINI, 13, place Bellecour.**  
**MUYARD, épicerie, place Morand.**  
 LITRE : 2 fr. 50 ; FLACON pour CYCLISTES ET TOURISTES : 0.45

**CHAUSSURES DE LUXE & DE CHASSE**  
**CH. WEHRUNG**  
 BOUTIER  
 FOURNISSEUR DE L'ARMÉE  
 DU GÉNÉRAL DES CHASSEURS  
 DE CLUZAN  
 BOUTES ÉQUERRES  
 BOUTES DE SAUVAGE, DE COURSE  
 BOUTES DE CHASSE  
 MARIAS  
 DE PLAINE, 8-8

**VOS** Cheveux tombent-ils ? Avez-vous des pellicules, démangeaisons du cuir chevelu ? Pour vous guérir demandez à votre coiffeur une friction au **Pétrole MEILLER**, produit merveilleux, antiseptique puissant, tonique supérieur aux lotions de quinine ou autres.

**CH. MORETTON & C<sup>ie</sup>**  
 LYON — 9, place des Jacobins, 9 — LYON  
**PIANOS et ORGUES**  
 CHOIX CONSIDÉRABLE ET PRIX RÉDUITS  
 Vente au Comptant ou avec 3 Ans de Crédit  
**PIANOS et ORGUES**  
 LEÇONS de **VERTE CHROMATIQUE** sans PÉDALE  
 Harpes d'études à la disposition de tous les Elèves  
 ENVOI FRANCO, NOTICE ILLUSTRÉE

**Cycles et Motocycles CASTOLDI**  
 Avant de partir en vacances, voyez les modèles 1900 !!!  
 Bicyclette garantie, depuis..... 190 francs  
 Motocycle depuis..... 1.000 —  
 EXPOSITION ET MAGASIN DE VENTE : 1, cours Morand et place Morand, 10, LYON

**AUX ARTS MODERNES**  
 Fournitures et Travaux photographiques  
**TIRAGE D'ÉPREUVES**  
**C. JOLIARD**  
 Quai de la Pêcheurie, 2  
 LYON  
**GRAND LABORATOIRE**  
 de Développement et d'Aggrandissement à la disposition des Amateurs  
 Développement, Retouches de Clichés

**POLISSAGE, NICKELAGE PERFECTIONNÉS**  
 Atelier spécial pour Articles bicyclette  
**Dorure et Argenture**  
**BRONZES DIVERS**  
**Marius DURANSON**  
 38, Rue Bossuet, LYON

**Chasseurs et Pêcheurs**  
 TISSUS SPÉCIAUX  
**LAINE NATURELLE — IMPERMÉABLE**  
**A. POIRET 21, rue des Deux-Écus, 21**  
 PARIS  
 Diplôme d'honneur et Médailles aux Expositions  
 Envoi franco d'Echantillons

**IMPRIMERIE**  
 DES  
 Légions du Rhône  
 TYPOGRAPHIE, LITHOGRAPHIE  
 Gravure  
 Factures, Têtes de Lettres, Mandats, etc.  
**A.-E. DESROCHES Fils**  
 BUREAUX ET ATELIERS :  
 Place des Charpenets, LYON

**Polissage & Nickelage**  
 Dorure, Argenture sur tous les Métaux  
 Spécialité pr Carrossiers, Fabricants d'Appareils à gaz et d'eau  
 Stalagistes et Quincalliers  
**Alphonse LAMBERT**  
 LYON, 43, rue de Sully, 43, LYON  
 Application à la Machine électrique de l'or, de l'argent, du nickel à forte épaisseur sur tous les métaux  
**SPÉCIALITÉ DE NICKELAGE DE VÉLOCIPÈDES**

**Maison A. REY**  
 FONDÉE EN 1807  
**M. MARQUÉ, Successeur**  
 Grand choix de Musique Française et Etrangère  
 500 fr. en ciré **PIANOS EN PALISSANDRE** 530 fr. en verni  
 GARANTI SUR FACTURE  
 Maison la plus importante et vendant le Meilleur Marché

Quelleque chose d'intéressant !  
 L'annonce de fortune de Mons. Samuel Heckscher senr. à Hambourg, qui se trouve dans le numéro d'aujourd'hui de notre gazette est bien intéressante. Cette maison s'est acquise une si bonne réputation par le paiement prompt et discret des montants gagnés ici et dans les environs que nous prions tous nos lecteurs de faire attention à son insertion de ce jour.

**ANNONCE DE FORTUNE**  
 Lot principal de 500.000 francs, soit 650.000 fr. en or  
 Les lots sont garantis par l'Etat  
 Invitation à la participation aux CHANCES DE GAINS  
 aux grands Tirages des primes garantis par l'Etat de HAMBOURG, dans lesquels 11 Millions 202,000 francs seront sûrement tirés  
 Dans ces tirages avantageux, contenant selon le prospectus seulement 118.000 billets, les lots suivants, doivent être forcément gagnés en 7 tirages dans l'espace de quelques mois, savoir :

Le lot principal est éventuellement 500.000 francs.		16 lots à 10.000 francs	
1 prime 300.000 francs	16 lots à 5.000 francs	1 lot à 200.000 francs	56 lots à 5.000 francs
1 lot à 200.000 francs	102 lots à 3.000 francs	1 lot à 100.000 francs	156 lots à 2.000 francs
1 lot à 75.000 francs	4 lots à 4.500 francs	1 lot à 70.000 francs	612 lots à 1.000 francs
1 lot à 65.000 francs	1030 lots à 300 francs	1 lot à 60.000 francs	20 lots à 250 francs
1 lot à 55.000 francs	77 lots à 200 francs	1 lot à 50.000 francs	36023 lots à 100 francs
1 lot à 40.000 francs	9989 lots à 78,45, 45, 100 francs	1 lot à 30.000 francs	10882 lots à 78,45, 24 francs
1 lot à 20.000 francs			

En somme 59.010 lots parmi 118.000 billets, de sorte que la moitié des billets émis doit sûrement gagner.  
 Le lot principal du 1<sup>er</sup> tirage est de **50.000** ; celui du 2<sup>e</sup> tirage, **35.000** ; celui du 3<sup>e</sup> tirage, **20.000** ; celui du 4<sup>e</sup> tirage, **15.000** ; celui du 5<sup>e</sup> tirage, **10.000** ; celui du 6<sup>e</sup> tirage, **5.000** ; celui du 7<sup>e</sup> tirage, **2.000** francs.  
 L'émission des billets se fait en billets entiers, demis et quarts de billets. Le demi, respectivement le quart de billets ne donne droit qu'à la moitié, respectivement au quart de la somme gagnée par le numéro du billet.  
 Expédite les billets, donnant droit au premier tirage, officiellement fixé, au prix net de :  
 — 7.75 le demi-billet.  
 — 3.90 le quart de billet.  
 La mise des tirages suivants et la distribution des lots sur les divers tirages sont indiqués dans le prospectus officiel qui sera gratuitement expédié à chaque participant, ainsi qu'à tous ceux qui en font la demande. Chaque participant reçoit de moi immédiatement après le tirage, la liste officielle des lots.  
 Le paiement et l'envoi des sommes gagnées se font par moi directement et promptement, aux intéressés et sous la discrétion la plus absolue.  
 Chaque commande peut se faire en un mandat-poste ou contre remboursement. Frais de remboursement : 50 cent.  
 A cause de l'époque rapprochée du tirage, on est prié d'adresser les ordres immédiatement, cependant jusqu'au **1 Novembre**  
**Samuel HECKSCHER senr., banquier à HAMBOURG (Ville libre)**

**66, Cours de la Liberté**  
 Angle de la rue  
 Basse du Port-au-Bois  
**LYON**

**LE TAILLEUR PAUVRE**

**EXPOSITION GÉNÉRALE ET MISE EN VENTE**  
 Des Hautes Nouveautés de la Saison en Draperies pour Vêtements sur Mesure  
 et Habillements confectionnés pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants

**LE TAILLEUR PAUVRE N'A DE SUCCURSALE NULLE PART**  
 Les Magasins sont ouverts les Dimanches et Fêtes, de 7 heures du matin à 5 heures du soir

**M<sup>ON</sup> DE DION-BOUTON**  
 BONNETON, Mécanicien — 29, cours Morand; Garage, r. Duguesclin, 107 — TÉLÉPHONE : 7-21  
 SEUL DÉPOSITAIRE pour le Rhône des Voiturettes, Tricycles et de toutes pièces accessoires de la Maison. — Tricycles 2 ch. 1/4 à 1.250 fr. et 2 ch. 3/4 à 1500 fr. — Voiturettes 3 ch. 1/2 livrables de suite sans prime. — Agent des CYCLES CLEVER. — NOTA. — M. BONNETON reçoit, dès à présent, les souscriptions pour la nouvelle Voiturette à 5 chevaux, livrable en avril 1911.

**LA VELOUTINE**  
 Grande Liqueur Hygiénique et de Dessert  
**SABRE & C<sup>ie</sup>**  
 LYON, Rue Garibaldi, 141, LYON  
**LA VELOUTINE** composée d'une variété spéciale de plantes alpestres, se recommande par sa finesse à tous les gâteaux.  
 C'est la Liqueur de table par excellence et le complément indispensable d'une bonne digestion

**GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS**

**A LA FRANCE MODERNE**  
 LYON — 4 et 6, Rue de la Bourse, et Rue Neuve, 25 — LYON

**EXPOSITION & MISE EN VENTE GÉNÉRALE**  
**SAMEDI 27 OCTOBRE et Jours suivants**  
 DE TOUTES LES

**HAUTES NOUVEAUTÉS de la SAISON D'AUTOMNE & D'HIVER**

**PRIX FIXE** Envoi franco sur demande du Catalogue illustré et d'Echantillons **ENTRÉE LIBRE**

Pour faciliter les achats, les Magasins resteront ouverts à la Vente le **DIMANCHE 28 COURANT** jusqu'à 5 h. du soir.